

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Juillet 2005

L'an deux mil cinq, le vingt et un juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 12 juillet 2005

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Josette MOUSSY

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 16 Juin 2005.

Le procès-verbal de la séance du 16 Juin 2005 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Demande de subvention - achat lame de déneigement

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'acquérir une lame braise pour le déneigement des voies communales. En effet, à la différence des étraves dont sont équipés les 2 véhicules de déneigement communaux, ce type de matériel s'adapte mieux au relief de la voirie grâce à une lame d'usure en caoutchouc qui préserve, par ailleurs, les enrobés. Cette lame braise permet un déneigement plus rapide lors des petites chutes de neige ou de neige mouillée. Le modèle proposé est adaptable sur le camion Mercedes. Le devis s'élève à 10.990€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement de l'acquisition d'une lame braise. Il sera aussi demandé l'autorisation d'effectuer l'achat avant la notification de l'aide que le Conseil Général pourrait nous accorder. Monsieur le Maire est autorisé à commander la lame dès réception de cette autorisation.

M. Gabriel COUTURIER demande à ce que les étraves soient repeintes afin d'éviter que la rouille ne les endommage. Monsieur le Maire rappelle que l'effectif du service technique est très réduit en ce moment du fait d'un agent en congé parental à mi-temps, d'un autre en arrêt maladie (soit 1.5 personnes en moins quotidiennement), le tout cumulé au congés estivaux du reste de l'équipe. Des travaux plus urgent sont à réaliser, même s'il serait effectivement bon de pouvoir le faire. Ce travail sera programmé dès que l'effectif le permettra.

Ø **Décision Modificative n°2 – Régie des Remontées Mécaniques**

Le Maire propose la DM suivante:

Investissement	Dépenses	Recettes
D2154 - 114 : Mise aux normes électriques téléskis	5.000€	
D2182- -115: Essieux Funiculaires	12.000,00€	
D2315 - 120: Mise en souterrain alimentation électrique téléskis École et Ruches	7.000€	
R1333 - 117: Subv° départementale Salle Hors Sacs		24.000,00€
Total	24.000,00€	24.000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 de la Régie des Remontées Mécaniques ci-dessus.

Ø **Rénovation Chapelle LAFONTAN**

Monsieur le Maire rappelle que la Chapelle des Dioux appartient à un privé. Celle-ci nécessitait des travaux de rénovation importants que le propriétaire a fait effectuer récemment. Il a fait une demande d'aide au financement de ces travaux auprès du Conseil Général ; aide qui vient de lui être refusée.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'octroi d'une aide pour ce propriétaire, car cette Chapelle constitue un patrimoine architectural pour la commune qu'il est indispensable de conserver. Il présente les factures de travaux dont le total s'élève à 5.596€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser une aide à la rénovation de 2.800€ à M. et Mme LAFONTAN propriétaire de ladite Chapelle.

III) Travaux

Ø **Maîtrise d'œuvre – Travaux entretien paravalanches**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien du dispositif paravalanches doivent être effectués. Il présente la convention de Maîtrise d'œuvre proposée par le RTM pour un montant de 2.000€HT.

Il présente par ailleurs l'avant projet de travaux ainsi que l'estimatif réactualisé des travaux (16.000€HT honoraires compris).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de Maîtrise d'œuvre proposée par le RTM pour la réalisation des travaux d'entretien du dispositif paravalanches et autorise le Maire à commander les travaux conformément à l'avant projet.

IV) Administration Générale

Ø Adhésions au SMDEA de la Régie des Eaux de Grenoble

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les délibérations du SMDEA en date du 7 Juin 2005, donnant son accord à l'adhésion au SMDEA de la Régie des Eaux de Grenoble, suite à la demande de celles-ci. Il précise que les collectivités membres du SMDEA doivent, conformément aux statuts du syndicat, se prononcer expressément sur l'adhésion de tout nouveau membre intéressé et ce dans un délai de 3 mois à compter du 30 juin 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Ü Vu les statuts du SMDEA

Ü Vu la demande d'adhésion de la Régie des Eaux de Grenoble,

de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Régie des Eaux de Grenoble.

V) Questions diverses

Ø Arrêté d'interdiction de stationnement sur la plateforme de retournement des Pelloux

Monsieur le Maire expose que de nombreux véhicules utilisent la plateforme de retournement des Pelloux comme parking, ce qui n'est pas sa fonction. Les véhicules de ramassage des ordures par exemple n'ont donc plus la place d'effectuer leur manœuvre de retournement. Il propose donc d'implanter des panneaux d'interdiction de stationner sur ce site et d'établir l'arrêté d'interdiction correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que si des interdictions de stationner doivent être mises en place, c'est sur l'ensemble des aires de retournement et non pas sur une seule suite à la demande d'un administré concerné par ce site. Par conséquent, la liste des aires concernées sera établie et étudiée lors de la prochaine séance.

Ø Politique de territorialisation du Conseil Général de l'Isère

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général entame une territorialisation de son action par la mise en place de contrat de territoire autour de projets partagés. Le département sera donc découpé en 13 territoires. Celui du Grésivaudan n'est pas trop grand et se superpose quasiment au territoire du Pays.

Cette nouvelle orientation implique que la politique d'aides actuelles, portée par le biais d'un catalogue de domaines d'actions précisant les critères d'attribution, sera abandonnée prochainement.

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que les enveloppes budgétaires annoncées pour les aides aux collectivités seront en diminution de 50% par rapport aux crédits actuels, et que par conséquent, la combinaison de ces deux phénomènes entraînera une baisse des aides

du Conseil Général dont l'impact sera d'autant plus important pour les petites communes comme la notre.

Les contrats auront pour objet de fixer une enveloppe de financement par territoire, et c'est le territoire lui-même, en collaboration avec le Conseil général qui fixera les actions éligibles.

Le Conseil Général propose une réunion d'information pour les élus des territoires concernés le Mercredi 24 Août 2005 à 18h00 à la Salle Polyvalente-Gymnase de Goncelin.

Le Maire précise par ailleurs que le contrat d'objectif signé et validé récemment par la commission permanente du Conseil Général, est en marge de ce dispositif et qu'il permettra de financer en partie le remplacement des canons à neiges, l'aménagement de la Gare Haute du Funiculaire et 40% de la Salle Hors sacs.

Ø **Recrutement d'un agent pour l'accueil**

Suite à la réorganisation du service administratif, le recrutement d'un agent pour l'accueil était nécessaire en attendant le retour de congé parental de la titulaire. Les entretiens d'embauche ont été conduits ce matin par Pierre BOISSELIER, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Alain MONNOT et Solange BONNAIMÉ. Mme Magali DALLEMAGNE a été retenue par le jury. Son recrutement lui sera annoncé dès Lundi pour une entrée en fonction à compter du 22 Août 2005.

Ø **Point sur les chantiers en cours**

Au niveau de la communes :

- Aménagement du camping : Le Maire a rencontré un architecte qui doit nous faire parvenir un avant projet avec estimatif des travaux pour l'automne afin que le dossier de subvention puisse être déposé au Conseil Général en novembre au plus tard et les terrassements entamés en décembre si la météo le permet.

Un bloc douche supplémentaire est prévu pour la période de la Coupe Icare. Il faudrait qu'une association se charge de la gestion de ce bloc (entretien et encaissement). Il faudrait que cette association donne aussi un coup de main au gestionnaire du camping pendant cette même période.

- Une fuite de 200l/min située sur le réseau d'eau aux Pelloux, a nécessité plus d'une journée de recherche et vient d'être réparée.

Nota : M. COURTURIER indique que de l'eau apparaît en surface entre le captage et le réservoir du Sanglier. Il serait bon de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une fuite là aussi.

- La campagne d'enrobée 2005 a été réalisée, il ne reste plus que les entretiens de voirie à effectuer.
- Salle Hors sacs : le chantier avance dans les temps. Le maçon a quasiment terminé, le charpentier devrait prochainement commencer.
- L'aménagement du carrefour des Margains a débuté et avance bien.
- Funiculaire : un problème inquiétant dans u premier temps a été rencontré sur les essieux. Finalement il a été établi que c'était le bandage de la roue qui se désolidarisait de celle-ci. La soudure de la pièce a résolu le problème.

- Les chauffes eau des 2 gîtes de séjour ont été changés car l'un d'entre eux était tombé en panne.
- La réhabilitation de l'immeuble du Couchant avance bien mais ne sera peut-être pas terminée car l'entreprise qui devait réaliser l'isolation extérieure a déposé le bilan. Par conséquent, le temps de recherche d'un remplaçant risque de compromettre la réalisation avant l'hiver.
- Sécurisation des abords de l'école : les plans définitifs sont présentés. En attente du chiffrage, Monsieur le Maire précise qu'à compter de la rentrée des barrières seront mise en place le long du trottoir de l'école primaire et ce au moins jusqu'à la Coupe Icare (date après laquelle les travaux devraient commencer).
- Déménagement provisoire du RAM : un rendez-vous avec les « Z'amis des P'tits d'Homme » a permis de trouver une solution. Déménagement à la Ludothèque en attendant la salle de la MPE (Maison de la Petite Enfance).
- ER : les travaux budgétés doivent commencer prochainement.
- Barrières chemin de la Chapelle : Les agriculteur avaient été consultés pour s'assurer que la pose des barrières ne perturberait pas l'accès aux parcelles exploitées. Or ces derniers ayant donné des mesures erronées, le passage n'est plus possible. Monsieur le Maire propose donc d'envisager la remise en état d'un chemin adjacent par Solid'action. Cela sera validé au prochain conseil.

Au niveau de l'intercommunalité:

- MPE : le chantier a pris 15 jours de retard mais il devrait être fini dans les temps
- Rénovation du terrain n°1 de tennis commencera la semaine prochaine.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 15 Septembre 2005 à 20h30.***

La séance est levée à 21h30.